

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen,

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques Raboisson.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Informations de l'animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Homologation des rencontres des championnats Seniors et CR7
- 2 : Reports des rencontres
- 3 : Etude des forfaits et Amendes
- 4 : Homologation de la décision de la Commission : Litiges et Contentieux

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- 1 : Synthèse des rencontres D4 et CR7 des 23 et 24 mai 2026

4° Question(s) et information(s) diverse(s)

- Etude des courriels/courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur précise qu'il s'agit d'une réunion de la commission en mode restreint.

Formalités : Le PV N° 40 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 20/05/2026 est approuvé, sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Néant.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1 – Homologation des rencontres des championnats Seniors et CR7

Décision 1 : La Commission homologue les rencontres (matches en retard) des championnats Seniors et CR7 des 23 et 24 mai 2026, sous réserve des procédures en cours et à venir, auprès des commissions ad hoc.

2 – Reports des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
D1 – Intersport		Confolentais Fc – Fc Charente Limousine 2	30/05/2026	29/05/2026	20h30
D2 – Intersport	A	Ruffec stade 2 – Mornac Es	30/05/2026	29/05/2026	20h00
D3 – Menuiseries de la Roche	B	Asc Mayotte – Rouillac Fc	23/11/2025	21/06/2026	15h00
D3 – Menuiseries de la Roche	B	Anais Us – Champniers Es 3	07/03/2026	20/06/2026	20h00
D3 – Menuiseries de la Roche	C	Alliance Foot 3b 3 – Crouin Fc	14/06/2026	21/06/2026	15h00
D3 – Menuiseries de la Roche	D	Sud Charente Fc – St Hilaire Fc	06/12/2025	20/06/2026	20h00
D4 – Fournil de Bassac	A	Charente Limousine Fc 3 – Elan Charentais Es	07/06/2026	05/06/2026	20h00
D4 – Fournil de Bassac	D	Cs Chassors – Ent Jarnac 4 St Brice	07/06/2026	21/06/2026	15H00
D4 – Fournil de Bassac	E	Garat Sers Vouzan Js 2 – Gond Pontouvre Ac 2	23/11/2025	21/06/2026	13h00
D4 – Fournil de Bassac	E	Us Balzac – Lsc Feuillade	31/05/2026	21/06/2026	15h00
CR7	B	Chassors Cs 2 – Verdille Usa 4	07/06/2026	21/06/2026	13h00
CR7	C	Roulet Fc 2 – Ent Garat 3 Dirac 1 3	28/02/2026	20/06/2026	18h00

Décision 2 : La Commission confirme les changements d'horaires et de dates.

3 – Etude des forfaits et amendes :

Forfait(s) et Amende(s)

D4 – Poule B

St Amant de Boixe Fc (1^{er} forfait) du 23/05/2026

Amende de **55 euros** (Forfait Championnats D1 à D4, et Féminines à 11) en application des Tarifs Généraux 2025/2026

Décision 3 : La Commission valide les forfaits et les amendes

4 – Homologation de la décision de la Commission : Litiges et Contentieux

PV 28 DU 21/05/2026

Match N°54135622 : CHAMPIONNAT D2 – INTERSPORT – POULE B – RUELLE OFC 2 / GOND PONTOUVRE GSFP du 09/05/2026

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de RUELLE OFC 2 (moins 1 point, 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à celle de GOND PONTOUVRE GSFP.

Décision 4 : La Commission homologue la décision prise par la Commission Litiges et Contentieux et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- **1 : Synthèse des rencontres D4 et CR7 des 23 et 24 mai 2026 (journée de rattrapage)**

Championnat D4 :

- 2 matchs programmés
- 1 réalisés + 1 FM
- 7 buts marqués, Moyenne = 7 buts par match
- Forfaits depuis le début de saison : 5 FG (suite à 15 FM) et 26 FM concernant 22 équipes

Championnat CR 7 :

- 6 matchs programmés
- 6 réalisés
- 47 buts marqués, Moyenne = 7,83 buts par match
- Forfaits depuis le début de saison : 12 FG (suite à 35 FM) + 17 FM concernant 12 équipes

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Etude des courriels/courriers reçus

- FC CROUIN COGNAC, du 21/05/2026, pris note,

RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°40 du 20/05/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Homologation des rencontres des championnats Seniors et CR7	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Reports des rencontres	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Etude des forfaits et amendes	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
4	Homologation de la décision de la commission : Litiges et contentieux	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au MARDI 2 JUIN à 17H15, **sauf avis contraire**, au siège du District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Jean-Jacques RABOISSON

